

20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr



Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

SOGEA EST BTP

54 A RUE GABRIEL LIPPMANN

51430 BEZANNES

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/08/2026	F01260800209	411941	F01260800209	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-4215130719 - D-4215130719					
PJNCNXC250	BETON NCN Dm10 CEM2 250	0.5	M3	104.00	52.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.5	UN	1.50	0.75	20 %
506	TAXE CARBONE	0.5	UN	1.50	0.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.5	UN	4.00	2.00	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/10/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	55.50 €
Total TVA :	11.10 €
Total TTC :	66.60 €
RESTE A PAYER :	66.60 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260800209	F01260800209	31/08/2026	411941	SOGEA EST BTP

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-4215130719 D-4215130719						
20/08/2026	001129383	411941	PJNCNXC250	BETON NCN Dm10 CEM2 250	0.5	M3